Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 707

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'intervention étatique sur les programmes. En 1980, on abordait la question sous l'angle de ceux qui ont la charge de les produire; en 1983, sous l'angle de ceux qui les paient, les auditeurs et les télespectateurs soumis à la taxe de réception. N'y a-t-il pas quelque lâcheté à attendre de délibérer sur la taxe, avec tout ce qu'elle suppose de contre-prestations de la part de la SSR et des PTT, pour insister sur le manque de compétences de l'Etat en matière de programmes, alors qu'il eût été si facile de le faire au moment du recours *Temps présent*, où la question était directement à l'ordre du jour?

Pour mémoire, l'importance des taxes dans le ménage de la Radio-TV.
En 1981, les recettes de la SSR, aux principaux postes, se répartissaient comme suit: taxes de concessions Radio, 111 millions de francs (26,4%); taxes de concessions TV, 194,4 millions (46,3%); publicité TV, 97,1 millions (23,1%); autres recettes, 17,6 millions (4,2%). Total: 420,1 millions.
Toujours pour la même année 1981, la répartition des «moyens d'exploitation», soit au total 442,4 millions: programme TV et téléjournal, 275,4 millions (62,2%); programmes radio, 131,7 millions (29,8%); programmes pour l'étranger, Radio suisse internationale, 11,2 millions (2,5%); programme de la Télédiffusion, 1,7 million (0,4%); prestations fournies par la direction générale, 22,4 millions (5,1%).

L'air du temps aurait-il changé? Tout est-il bon pour rendre la SSR encore plus docile: un coup de bâton au bas du dos à propos de *Temps présent* — et même ce n'est vraiment pas de notre compétence, voici de nos nouvelles au nom de l'intérêt général; le coup de la carotte, à propos de la taxe — tenez-vous tranquille, sinon, à la prochaine occasion, les millions vont vous filer sous le nez...

Voilà un climat qui ne va pas simplifier les délibérations des parlementaires sur l'article constitutionnel Radio-TV. Voilà en tout cas qui va rendre d'autant plus délicate la période de transition qui s'annonce, puisque, selon toute vraisemblance, ce n'est qu'en janvier prochain que le Conseil des Etats s'attaquera à la version (peu) remaniée du National et que dès lors une votation populaire est pratiquement exclue pour l'année prochaine, retard critique au moment où, sur le «terrain», les ondes explosent.

En bref

Qui aura l'audace de prétendre que la décision prise tout dernièrement par la commission ad hoc du National — oui, la Suisse a besoin d'une nouvelle centrale nucléaire dans les années 90; oui, Kaiseraugst est le site adéquat pour cette construction — qui aura l'audace de prétendre que ce «feu vert» change quoi que ce soit au problème? C'est que les commissaires ont préféré «faire comme si», comme s'il suffisait de digérer la documentation adéquate, et de rendre ensuite un verdict hors du temps, comme si les initiatives «énergétiques» n'étaient pas pendantes, comme si les oppositions locales, cantonales et régionales allaient s'effacer devant la révélation de l'«intérêt général»: pas question d'un moratoire, pas question d'une réévaluation des besoins en électricité du pays. Motor Columbus avait raison, en 1963, de procéder aux premiers achats de terrain nécessaires à la construction d'une centrale: ce fait accompli-là impressionne toujours l'officialité helvétique dans sa majorité, malgré le choc de l'occupation du site en 1975.

TACHE D'HUILE BANCAIRE

Il faut suivre de très près les négociations salariales menées par l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et leurs patrons banquiers; on s'aperçoit avec le recul nécessaire que se vérifient les pronostics les plus pessimistes émis après la décision des banques de ne pas compenser entièrement le renchérissement l'an passé; l'exemple bancaire a fait tache d'huile; aujourd'hui, rares sont les branches où le maintien du pouvoir d'achat est maintenu comme tel; partout, ou presque partout où les négociations collectives ont déjà «abouti», malgré la minceur de l'inflation, les cas particuliers sont réservés, d'entreprises incapables de suivre la hausse de près de 2% de l'indice! Le tabou de l'indexation est tombé, sous les coups des banquiers, à la fois patrons pour leur compte et pour celui des autres (horlogerie) et maîtres du crédit pour tous les entrepreneurs.

TOUCHANT ACCORD

Dans la revue «Terre nouvelle» (c.p. 305, 1000 Lausanne 9), publiée cinq fois par an par le Département missionnaire, l'Entraide protestante et Pain pour le prochain, une petite somme bienvenue sur les «responsabilités mondiales» de la Suisse, particulièrement intéressante au chapitre de la coopération au développement. Avec en prime le touchant rappel de l'unanimité des partis politiques en faveur d'une aide accrue de la Suisse envers le tiers monde — radicaux: «... que la Suisse porte à 0,7% de son PNB le montant de son aide publique au développement...»; socialistes: «Notre politique extérieure des années 80 doit tenir compte de notre solidarité avec les plus défavorisés, même si cette solidarité réellement vécue entraîne pour nous certains sacrifices»; PDC: «... la Suisse devra, ces prochaines années, augmenter nettement, et par paliers successifs, ses prestations en faveur de la politique de développement»; libéraux: «... estiment même que la part de l'assistance technique et de l'aide humanitaire pourrait être accrue dans nos budgets publics.» Bref, de quoi désespérer si l'une des premières initiatives du Parlement «nouveau» n'était pas de décider une augmentation substantielle et immédiate de l'aide au développement.